



Communiqué de presse

Paris, le 20 février 2014

La politique de la France en matière de cybersécurité

Jeudi 20 février, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, a prononcé un discours sur la politique de la France en matière de cybersécurité, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Répondant à l'intensification préoccupante de la menace cyber, le gouvernement accélère le développement des capacités nationales de cybersécurité.

Le Premier ministre dispose de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui, rattachée au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), est le cœur du dispositif national de cybersécurité. L'ANSSI, dont les moyens sont renforcés continuellement depuis sa création, a pour mission de prévenir la menace cyber, de défendre les systèmes d'information essentiels au bon fonctionnement de la Nation en réagissant au plus tôt en cas de cyberattaque et de sensibiliser les différents publics à la nécessaire protection de leurs données et de leurs systèmes informatiques. Centre d'expertise unique en France, l'ANSSI réunit les meilleures compétences nationales afin d'être à même de traiter les situations les plus complexes. Elle dispose d'un centre opérationnel de veille et d'alerte, actif 24 heures sur 24.

Lors de sa visite à l'ANSSI le Premier ministre a prononcé un discours détaillant la stratégie de la France en matière de cybersécurité et annoncé ses priorités.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a fait de la cybersécurité une priorité stratégique. Huit mois après l'engagement pris par le président de la République, la loi de programmation militaire a conféré au Premier ministre et à l'ANSSI, de nouvelles prérogatives. L'État fixera les règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information critiques, conduira des audits pour évaluer leur niveau de sécurité, recevra notification des incidents informatiques touchant les entreprises majeures et pourra ordonner les mesures nécessaires en cas de crise grave.

Parallèlement à l'accroissement des moyens d'action de l'État, le renforcement d'une industrie de la cybersécurité performante est essentiel à l'autonomie stratégique de la Nation. C'est aussi une opportunité

pour le développement de l'économie nationale. Le Premier ministre a ainsi détaillé les différentes mesures prises dans ce domaine : politique de filière, plan dédié dans la nouvelle France industrielle et appels à projets.

Le Premier ministre a également annoncé plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information de l'État, la formation dans le domaine de la cybersécurité et la sécurité des offres nationales de messageries électroniques grand public. Il est proposé que les offres nationales de messageries électroniques soient chiffrées par leurs fournisseurs et que les messages soient traités par des infrastructures situées sur le territoire national.

Le Premier ministre a enfin rappelé que la France soutenait en Europe une politique ambitieuse d'autonomie stratégique dans le domaine du numérique afin de ne pas dépendre de tiers pour héberger et traiter les données des entreprises et des citoyens européens. Ces mesures concourent à la protection de la vie privée des citoyens et à la lutte contre le cyber-espionnage industriel.

Contact presse : [+33 \(0\)1 71 75 84 04](tel:+330171758404) / communication@ssi.gouv.fr